Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601535-20260708-2026_051-DE

COMMUNE DE PEAULE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 23
Pouvoirs : -
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier le mercredi 1er juillet 2026, s'est réuni, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François BREGER, Maire de PÉAULE

N° 2026-051

PRESENTS : M. BREGER Jean François, DEGRES Lauriane, BOSQUILLON DE JENLIS Eric, ETIENNE Patricia, MOREAU Alain, PROVOST Odile, PARAZINES Claude, CRUAUD Muriel, RYO Nathalie, DE BIZEMONT Loeïza, STEVANT Anthony, LECLAIRE Elodie, GURIEC David, LE PENUIZIC Jean-Marc, DELAUNAY Gwénola, RICHARD Yvon, PERION Erwan, RYO Audrey, TRICHEREAU Benoit, RYO Gaël, PICAUD Nolwenn, ROUSSE Alexandre, RIVIERE Allan

SECRETAIRE : MOREAU Alain

Objet : Enfance jeunesse – participations forfaitaires au matériel, activités pédagogiques et arbre de Noël des écoles de Péaule

Le Procès-verbal de la séance a été affiché à la porte de la Mairie
Le 8 juillet 2026

Monsieur le maire propose de valider la participation à l'école Jules Verne et la subvention scolaire par élève tel que définie dans le tableau ci-dessous pour l'année scolaire 2026-2027.

La commission vie scolaire enfance jeunesse s'est réunie le 23 juin 2026 et propose de rester sur les mêmes montants que l'année précédente soit :

	Montant de la participation /subvention par élève habitant Péaule pour l'école publique et privée, ou, une commune ayant conventionné avec la commune de Péaule et dont l'enfant est scolarisé à Péaule pour l'école publique
Fournitures scolaires	55 €
Arbre de Noël	10 €
Activités pédagogiques	14.75 €

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Municipal délibère par 23 voix pour **ATTRIBUER** les participations aux écoles publique et privée de la commune de Péaule tel que définie dans le tableau ci-dessus pour l'année scolaire 2026-2027.

Le Maire
Jean François BREGER

MAIRIE DE PEAULE (Morbihan)